

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 13 décembre 2021 à 19 h  
en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement  
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac  
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont  
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

**ÉTAIT ABSENTE :**

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont

---

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK**

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement  
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs  
M. Maxime Ubner Sauveur, directeur des travaux publics  
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement  
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche  
M. Xavier Ochs, chef de division des communications par intérim

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet  
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat  
M. Alain-David Jean-Noël, chargé de secrétariat  
M. Patrick Lavallée, inspecteur au PDQ 39

---

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Un moment de recueillement est observé.

Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence du représentant du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

---

**CA21 10 318**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 décembre 2021, à 19 h.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 décembre 2021, à 19 h avec la modification suivante :

- Le point 50.05 est retiré de l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité.

**10.02 - Mot de la mairesse et des élus.**

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Point d'information :

- Vœux des fêtes à tous
- 

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – district Ovide-Clermont

Points d'informations :

- Déneigement et remerciements aux employés cols bleus;
  - Décorations de Noël et remerciements aux employés de l'arrondissement
- 

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Claras

Point d'information :

- Encourager nos commerçants par l'achat local
- 

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'informations :

- InfoNord hiver-printemps est arrivé, services aux citoyens et activités
  - Opération Nez Rouge de retour
- 

M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville – district Marie-Claras

Points d'informations :

- Célébration du 35<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme CAMÉE;
  - Rappel de la campagne annuelle du 25 novembre au 6 décembre, soit 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes et rappel des ressources à contacter en cas de besoin;
  - Hommage à Guy Labatt qui a été nommé lauréat dans la catégorie « Bâtisseur par excellence » dans le cadre de la 35<sup>e</sup> soirée des lauréats montréalais
- 

**10.03 - Période de questions du public.**

Début de la période de questions du public à 19 h 15.

Francis Beauregard

-Avis défavorable du CCU sur une demande de modification à un PIIA

Paul Champagne

-Intersections Fleury et Monselet – barrières du chantier du SRB Pie-IX bloque la vue des automobilistes

Jean-François Gagné

-Consultation sur la refonte du boul. Gouin – Quand commence-t-elle et comment s'inscrire ?

Fatima Gabriela et Salazar Gomez

-Installation de dos d'ânes permanents autour des écoles et des parcs

Pamela Rose

-Besoin de parcs familiaux dans le secteur des boul. Pie-IX et Industriel

Giuseppe Rosciano

-Reconfiguration de la rue Mont-Joli et avenue Parc-Georges – sens unique

Fin de la période de questions du public à 19 h 32.

---

**CA21 10 319**

**Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2021, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2021, à 19 h 30.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2021, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2021, à 19 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

**CA21 10 320**

**Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 août 2021.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 août 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1218916006

**CA21 10 321**

**Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 novembre 2021.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 novembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1218916011

**CA21 10 322**

**Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.**

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient déposés aux archives, conformément aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), les déclarations des intérêts pécuniaires de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement pour le district Marie-Clarac et de M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement pour le district Ovide-Clermont.

Adopté à l'unanimité.

10.07 1217987014

### **CA21 10 323**

**Appuyer le projet de rénovation du terrain extérieur de l'école Lester B. Pearson de la Commission scolaire English-Montreal afin qu'elle puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur.**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit appuyé le projet de rénovation de terrain extérieur de l'école Lester B. Pearson de la Commission scolaire English-Montreal afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES);

ET QUE l'arrondissement s'engage à ajuster les conditions d'utilisation avec la Commission scolaire English-Montreal afin que ces installations soit accessibles à l'ensemble de la population de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1212962001

### **CA21 10 324**

**Octroyer à Castor et Pollux, au montant maximal de 139 999,31 \$, taxes incluses, un contrat de services pour la réalisation de l'aménagement paysager du projet pilote de biblioconteneur au parc Le Carignan.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit octroyé à Castor et Pollux, au montant maximal de 139 999,31 \$, taxes incluses, un contrat de services pour la réalisation de l'aménagement paysager du projet pilote de biblioconteneur au parc Le Carignan;

QUE soit approuvé le projet de contrat à intervenir;

QUE soit autorisé le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer le contrat;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1218947008

**CA21 10 325**

**Autoriser la prolongation du contrat 20-18528 pour l'essouchement d'arbres publics avec 9331-4854 Québec Inc., pour un montant de 136 245,37 \$, taxes incluses, pour une durée de 12 mois, à compter du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, tel que précisé dans l'article 15.02 du contrat avec les mêmes termes et conditions.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée la prolongation du contrat des services d'essouchement d'arbres publics obtenu par la compagnie 9331-4854 Québec Inc. pour une durée de 12 mois, à compter du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, tel que précisé dans l'article 15.02, avec les mêmes termes et conditions, au montant de 136 245,37\$, taxes incluses, appel d'offres 20-18528;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1218200002

**CA21 10 326**

**Autoriser la prolongation du contrat 19-17399 avec Navada Ltée, pour un montant de 87 675,61 \$, taxes incluses, pour les activités d'entretien mécanique de deux arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge, pour une période de 12 mois à partir du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, et ce, conformément aux termes et conditions du contrat.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée, la prolongation du contrat 19-17399 avec Navada Ltée, pour un montant de 87 675,61 \$, taxes incluses, pour les activités d'entretien mécanique de deux arénas et la patinoire Bleu, Blanc Bouge, pour une période de 12 mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 inclusivement, et ce, conformément aux termes et conditions du contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1198224014

**CA21 10 327**

**Accorder des contributions financières totalisant la somme de 122 810 \$, pour l'année 2022, aux organismes suivants : 50 630 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, 27 630 \$ au Club de soccer de Montréal-Nord, 17 790 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord, 12 360 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord et 14 400 \$ au Baseball mineur de Montréal-Nord et approuver les projets de conventions à intervenir.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant la somme de 122 810 \$, pour l'année 2022, aux organismes suivants : 50 630 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, 27 630 \$ au Club de soccer Montréal-Nord, 17 790 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord, 12 360 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord et 14 400 \$ au Baseball mineur de Montréal-Nord;

QUE soient approuvés les projets de conventions à intervenir;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1219182001

#### **CA21 10 328**

**Accorder une contribution financière de 50 001 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le financement du projet Plan d'aménagement du Nord-Est- Agent de mobilisation qui s'inscrit dans la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 50 001 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour l'embauche de ressources dédiées à la mise en œuvre du *Plan d'aménagement du Nord-Est*. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1214988002

#### **CA21 10 329**

**Accorder une contribution financière de 27 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord, pour la réalisation d'une étude de positionnement économique pour les rues de Charleroi, Monselet et Fleury à Montréal-Nord, et approuver le projet de convention à intervenir.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 27 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord, pour la réalisation *d'une étude de positionnement économique pour les rues de Charleroi, Monselet et Fleury à Montréal-Nord*.

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

QUE soit autorisé le Directeur à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer la convention;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1211959005

#### **CA21 10 330**

**Accorder une contribution financière de 12 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet Brigade neige pour la période du 13 décembre 2021 au 31 mars 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 12 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet «Brigade neige» pour la période du 13 décembre 2021 au 31 mars 2022;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1213602013

#### **CA21 10 331**

**Entériner une contribution financière de 350 \$ au Centre d'activités pour le maintien de l'équilibre émotionnel de Montréal-Nord (CAMÉÉ) pour l'événement « 35e anniversaire de fondation de CAMÉÉ » qui s'est déroulé le 7 décembre 2021, à la salle de réception Le Classique.**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 350 \$ au Centre d'activités pour le maintien de l'équilibre émotionnel de Montréal-Nord (CAMÉÉ) pour l'événement « 35e anniversaire de fondation de CAMÉÉ » qui s'est déroulée le 7 décembre 2021, à la salle de réception Le Classique;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1217549022

#### **CA21 10 332**

**Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Fondation Beaulieu-Blondin, pour la tenue de l'activité « Noël des aînés » le 15 décembre 2021, en collaboration avec le PDQ 39 du SPVM, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2021.**

**(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à la Fondation Beaulieu-Blondin pour la tenue de l'activité "Noël des aînés" le 15 décembre 2021, en collaboration avec le PDQ 39 du SPVM;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1213573031

#### **CA21 10 333**

**Approuver le projet de convention modifié avec Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord pour le soutien du poste de coordination.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet de convention addenda modifiant la convention intervenue avec Un itinéraire pour tous (fiduciaire) et la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord (mandataire) pour le soutien du poste de coordination de la concertation.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1214233001

#### **CA21 10 334**

**Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue en mai 2021 avec la Table de quartier de Montréal-Nord dans le cadre du projet Plan d'aménagement du Nord-Est.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet de convention modifié intervenu avec la Table de quartier de Montréal-Nord dans le cadre du financement des activités de mobilisation citoyenne du Plan d'aménagement du Nord-Est.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1216324002

#### **CA21 10 335**

**Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or Pompei masculin pour le soutenir dans ses activités auprès des aînés, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or Pompei masculin pour le soutenir dans ses activités auprès des aînés;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1213573030

#### **CA21 10 336**

**Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club du bel âge St-Antoine-Marie-Claret pour le soutenir dans ses activités annuelles, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Club du bel âge St-Antoine-Marie-Claret pour le soutenir dans ses activités annuelles;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1213573029



**CA21 10 337**

**Accorder une contribution financière de 6 000 \$ à divers organismes communautaires, soit 1000 \$ au Centre communautaire Annour, 1000 \$ au Centre communautaire multi-éthnique, 1000 \$ à Mission Bon accueil, 1000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir, 1000 \$ à Panier Futé et 1000 \$ au Carrefour des retraités, pour les services offerts en aide alimentaire aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19.**

**(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 6 000 \$ à divers organismes communautaires, soit 1000 \$ au Centre communautaire Annour, 1000 \$ au Centre communautaire multi-éthnique, 1000 \$ à Mission Bon accueil, 1000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir, 1000 \$ à Panier Futé et 1000 \$ au Carrefour des retraités, pour les services offerts en aide alimentaire aux personnes dans le besoin sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1213573027

**CA21 10 338**

**Accorder une contribution financière de 1 500 \$ à l'organisme Amour en action pour les services offerts aux personnes en situation d'itinérance sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 500 \$ à l'organisme Amour en action pour les services offerts aux personnes en situation d'itinérance sur le territoire de Montréal-Nord depuis le début de la pandémie de la Covid-19;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1213573026

**CA21 10 339**

**Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Centre d'activités de Montréal-Nord pour le maintien de l'équilibre émotionnel (CAMÉÉ) pour les services offerts aux personnes en détresse psychologique ou en santé mentale depuis le début de la pandémie de la Covid-19, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 000 \$ au Centre d'activités de Montréal-Nord pour le maintien de l'équilibre émotionnel (CAMÉÉ) pour les services offerts aux personnes en détresse psychologique ou en santé mentale depuis le début de la pandémie de la Covid-19;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1213573025

#### **CA21 10 340**

**Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1213573024

#### **CA21 10 341**

**Accorder une contribution financière de 400 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières pour la poursuite des activités pour les familles, les aînés et les personnes à mobilité réduite, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières pour la poursuite des activités pour les familles, les aînés et les personnes à mobilité réduite;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1213573023

#### **CA21 10 342**

**Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez rouge de Montréal qui auront lieu du 1er au 31 décembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez Rouge de Montréal qui auront lieu du 1er au 31 décembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1213573020

**CA21 10 343**

**Entériner une contribution financière de 300 \$ aux Résidences du Confort pour permettre aux résidents de célébrer le temps des fêtes lors d'un souper-spectacle de Noël qui a eu lieu le 10 décembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 300 \$ aux Résidences du Confort pour permettre aux résidents de célébrer le temps des fêtes lors d'un souper-spectacle de Noël qui a eu lieu le 10 décembre 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1213573028

**CA21 10 344**

**Entériner une contribution financière de 200 \$ au Centre d'activités pour le maintien de l'équilibre émotionnel de Montréal-Nord (CAMÉE) pour l'événement « 35e anniversaire de fondation de CAMÉE » qui s'est déroulé le 7 décembre 2021, à la salle de réception Le Classique, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 200 \$ au Centre d'activités pour le maintien de l'équilibre émotionnel de Montréal-Nord (CAMÉE) pour l'événement "35e anniversaire de fondation de CAMÉE" qui s'est déroulé le 7 décembre 2021, à la salle de réception Le Classique;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1213573022

**CA21 10 345**

**Entériner une contribution financière de 1000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord, afin de soutenir l'organisation de la Guignolée qui a eu lieu le 11 décembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 1000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord afin de soutenir l'organisation de la Guignolée qui a eu lieu le 11 décembre 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1213573021

**CA21 10 346**

**Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Générale des Insuffisants Rénaux (A.G.I.R.) afin de leur permettre de continuer à aider les insuffisants rénaux à supporter leur maladie chronique, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ à l'Association Générale des Insuffisants Rénaux (A.G.I.R.) afin de leur permettre de continuer à aider les insuffisants rénaux à supporter leur maladie chronique;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1213573032

**CA21 10 347**

**Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 octobre 2021.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 octobre 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1217606030

**CA21 10 348**

**Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2021.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1217606031

**CA21 10 349**

**Autoriser une dépense de 116 597,87 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada inc., pour la fourniture et le transport de pierres concassées et de pierres prémélangées requises par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 116 597,87 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada inc., pour la fourniture et le transport de pierres concassées et de pierres prémélangées requises par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1218224010

#### **CA21 10 350**

##### **Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2022.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2022, se tenant au 11155, avenue Hébert à 19 h, le :

- 7 février 2022;
- 7 mars 2022;
- 11 avril 2022;
- 9 mai 2022;
- 6 juin 2022;
- 27 juin 2022;
- 6 septembre 2022;
- 3 octobre 2022;
- 7 novembre 2022;
- 5 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1217987004

#### **CA21 10 351**

**Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant les intersections surélevées sur Charleroi / Éthier et Charleroi / Balzac faisant partie du réseau routier artériel. Ces travaux font partie du Plan d'action Vision Zéro inclus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la mobilité, Division de la sécurité et de l'aménagement durable.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit offert au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux visant les intersections surélevées sur Charleroi / Éthier et Charleroi / Balzac faisant partie du réseau routier artériel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1218361004

**CA21 10 352**

**Reconduire la reconnaissance et le soutien des organismes suivants : Évolu-Jeunes 19-30 ans, à titre de partenaire de mission partagée, Pétales Québec et le Centre d'activités pour le maintien et l'équilibre émotionnel (CAMÉE) à titre de partenaire privé, pour la période de décembre 2021 à décembre 2022.**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient reconduits la reconnaissance et le soutien des organismes suivants : Évolu-Jeunes 19-30 ans, à titre de partenaire de mission partagée, Pétales Québec et le Centre d'activités pour le maintien et l'équilibre émotionnel (CAMÉE) à titre de partenaire privé, pour la période de décembre 2021 à décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1217549024

**CA21 10 353**

**Approuver la reconnaissance et le soutien de l'organisme pour l'Intégration, la Citoyenneté et l'Inclusion de Montréal-Nord (ICI), à titre de partenaire de mission partagée, pour la période de décembre 2021 à décembre 2022.**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvés la reconnaissance et le soutien de l'organisme pour l'Intégration, la Citoyenneté et l'Inclusion de Montréal-Nord (ICI), à titre de partenaire de mission partagée, pour la période de décembre 2021 à décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1217549023

**CA21 10 354**

**Autoriser le dépôt de quatre demandes de subventions au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme de sécurisation routière, appel à projets 2021-2022.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour la construction de dos d'âne aux abords des parcs et écoles;

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour la construction de traverses surélevées aux abords des parcs et écoles;

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour l'acquisition d'afficheurs pédagogiques;

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour l'acquisition de modules de traverses lumineuses;

ET QUE soit autorisé le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à signer la demande et tout engagement relatif à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1217177009

**CA21 10 355**

**Entériner une dépense de 200 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse Ste-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 5 décembre 2021, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2021.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 200 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse Ste-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 5 décembre 2021 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1213573018

**CA21 10 356**

**Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement R.R.1562.058 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 et le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX**

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement R.R.1562.058 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 et le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX;

QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement R.R.1562.058 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 et le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX;

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

QUE soit adopté le projet de Règlement R.R.1562.058 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 et le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX;

ET QU'une consultation écrite d'une durée de 15 jours soit tenue conformément à l'arrêté ministériel 2021-054.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1218303007

**CA21 10 357**

**Adopter le Règlement RGCA22-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2022).**

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA22-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2022) a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA22-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2022).

Adopté à l'unanimité.

40.02 1217987006

**CA21 10 358**

**Adopter le Règlement RGCA22-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).**

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA22-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière) a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA22-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation).

Adopté à l'unanimité.

40.03 1217987007

**CA21 10 359**

**Adopter le Règlement RGCA22-10-0003 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.**

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA22-10-0003 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA22-10-0003 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1217987008

**CA21 10 360**

**Adopter le Règlement RGCA22-10-0004 autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.**

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA22-10-0004 autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA22-10-0004 autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1217987009



**CA21 10 361**

**Adopter le Règlement RGCA22-10-0005 autorisant un emprunt de 2 214 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.**

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA22-10-0005 autorisant un emprunt de 2 214 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA22-10-0005 autorisant un emprunt de 2 214 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement;

ET QUE le processus d'approbation référendaire soit tenu avec les adaptations nécessaires prévues par les arrêtés ministériels en lien avec la COVID-19.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1217987010

**CA21 10 362**

**Adopter le projet de résolution PP-049 afin de permettre le remembrement des lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 9 logements pour les lots 5 987 371 et 5 987 372, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution PP-049 visant à autoriser le remembrement des lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de neuf (9) logements pour les lots 5 987 371 et 5 987 372 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille R10-601 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

- Que soit autorisé l'usage résidentiel de classe I (multifamiliale 7 à 10 logements);

De déroger à l'article 92.20 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

- Que soit autorisé aucune case de stationnement plutôt que les trois (3) cases exigées;

De déroger au tableau 5-2 du Règlement de lotissement 1563 et permettre :

- Que la profondeur du lot soit de 21,34 m au lieu de 24,4 m;

Le tout aux conditions suivantes :

QUE les travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;

QUE les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;

ET conformément au document déposé : certificat de localisation préparé par Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, daté du 12 juillet 2021, minute 39783.

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

ET QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1217040004

### **CA21 10 363**

**Adopter le premier projet de résolution PP-050 afin de permettre le remembrement des lots et l'agrandissement du bâtiment principal pour le 10452-10454, avenue Pigeon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution PP-050 visant à autoriser le remembrement des lots et l'agrandissement du bâtiment principal au 10452-10454, avenue Pigeon, soient les lots 1 844 947 et 1 844 948 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille I8-465 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

- Que soit autorisé un taux d'implantation minimum de 24,01% plutôt que 25%;

De déroger à l'article 256 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

- Que soit autorisé l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire en raison de son implantation et protégé par droits acquis, et ce, malgré une non-conformité relative à la densité d'occupation du sol;

De déroger à l'article 257 du Règlement de zonage R.R.1562 et permettre :

- Que soit autorisé un agrandissement équivalent à 64,65% de la superficie du bâtiment existant plutôt que le 25% maximal autorisé;

Le tout aux conditions suivantes :

QUE le début des travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;

QUE les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;

QU'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

ET CE conformément aux documents déposés, soient les plans d'architecture par M. Alain Pilon, architecte pour la firme A. Pilon A Fadlallah, datés du 25 octobre 2021 et reçus à la DAUSE le 26 octobre 2021.

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

ET QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1217040005

### **CA21 10 364**

**Autoriser la mise à sens-unique en direction ouest de la rue Mont-Joli.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

Conformément au Règlement 1570 relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement, il est recommandé :

QUE soit autorisée la demande suivante :

- Permettre la mise à sens-unique de la rue Mont-Joli en direction ouest.

QUE le tout soit mis en œuvre par la Direction des travaux publics.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1217177008

### **CA21 10 365**

**Statuer sur une recommandation du comité mobilité qui a siégé le 25 août 2021 visant à ajouter un arrêt toutes directions à l'intersection de l'avenue Paris et de la rue Sabrevois.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

Conformément au Règlement 1570 relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement, il est recommandé :

QUE soit autorisée la demande suivante :

- Permettre l'ajout d'arrêt toutes directions à l'intersection de la rue Sabrevois et de l'avenue Paris.

QUE le tout soit mis en œuvre par la Direction des travaux publics.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1217177007

### **CA21 10 366**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser la modification au P.I.I.A approuvé visant la démolition de 2 résidences unifamiliales jumelées, le remembrement des 2 lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.**

Considérant que la nouvelle proposition ne permet pas de respecter les critères du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, particulièrement:

- le critère 2.2 du chapitre 9 qui stipule que « Le rez-de-chaussée et l'entrée principale doivent être établis à un niveau correspondant à celui des bâtiments voisins », alors que, contrairement aux bâtiments comparables à proximité sur le boulevard Henri-Bourassa (bâtiments de coin, de plus de trois étages, avec entrée latérale) qui ont généralement des entrées de niveau avec le trottoir ou légèrement surélevées, la proposition prévoit une entrée en contrebas du trottoir sur la façade London;

- le critère 2.6 du chapitre 9 qui stipule que « La façade latérale d'un bâtiment principal situé sur un terrain d'angle doit recevoir le même traitement architectural que celui de la façade principale », alors que la fenestration proposée sur la cage d'escalier sur la façade London est radicalement différente de celle du boulevard Henri-Bourassa;

- le critère 2.7 du chapitre 9 qui stipule que « Les murs extérieurs doivent comporter un pourcentage significatif d'ouverture, celles-ci doivent être alignées et d'une composition symétrique », alors que la proposition prévoit une réduction, par rapport au projet approuvé, des dimensions des fenêtres et portes-patio sur plusieurs façades;

- le critère 2.12 du chapitre 9 qui stipule qu'il faut « Éviter les solages de béton apparents », alors que la proposition prévoit une augmentation, par rapport au projet approuvé, de la surface de solage de béton apparent;

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit refusée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de modification au PIIA au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa (aux lots 1 413 434 et 1 413 435 du cadastre du Québec), selon les plans d'architecture préparés par Globe architecture et révisés le 15 novembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1187040012

#### **CA21 10 367**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre le remplacement des portes et fenêtres au 4595, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de remplacement des portes et fenêtres suite à un incendie au 4595, boulevard Gouin Est;

ET conformément aux modèles de portes et fenêtres proposés dans la soumission # 28765-2 de Fenêtrage St-Ambroise Inc., datée du 18 août 2021;

ET QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que les travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1219195007

#### **CA21 10 368**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser la modification du Règlement de zonage R.R.1562 visant à autoriser l'usage « lieu de culte » dans la zone I10-225.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

Considérant la volonté de l'arrondissement de préserver la vocation économique des zones industrielles lourdes;

Considérant la présence d'activités de moyennes nuisances autorisées dans la zone visée pouvant causer des inconvénients pour les usagers des lieux de culte;

Considérant la cohabitation difficile avec l'usage résidentiel et l'historique de plaintes en lien avec l'occupation de lieux de culte à l'adresse visée;

QUE soit refusée la modification du Règlement de zonage R.R. 1562 afin d'autoriser l'usage « lieu de culte » dans la zone I10-225.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1217040006

**CA21 10 369**

**Autoriser la création d'un poste temporaire d'inspecteur.trice - circulation et stationnement (emploi 784610), groupe de traitement : 12-008, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste d'inspecteur.trice - circulation et stationnement (emploi 784610), groupe de traitement 12-008, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1211959007

**CA21 10 370**

**Autoriser la création d'un poste temporaire d'agent.e technique circulation et stationnement-mobilité (emploi 772340), groupe de traitement 12-011, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, pour la période du 31 janvier au 3 septembre 2022.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste temporaire d'agent.e technique circulation et stationnement-mobilité (emploi 772340), groupe de traitement 12-011, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, pour la période du 31 janvier au 3 septembre 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1211959008

**CA21 10 371**

**Autoriser la création d'un poste permanent de conseiller en ressources humaines (emploi : 211480), groupe de traitement : FM-06, en contrepartie de l'abolition du poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines (emploi : 211310, poste : 78558), groupe de traitement : FM-05, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, et ce, à compter du 26 février 2022.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent de conseiller en ressources humaines (emploi : 211480), groupe de traitement : FM-06, échelle salariale 87 026 \$ à 108 779 \$, en contrepartie de l'abolition du poste permanent d'agent-conseil en ressources humaines (emploi : 211310, poste : 78558), à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, et ce, à compter du 26 février 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1216219002

### CA21 10 372

**Autoriser la prolongation du poste temporaire de conseiller en planification (emploi : 302240, poste : 82215), groupe de traitement : 29-002, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et ce, pour la période du 1er janvier au 28 février 2022.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée la prolongation du poste temporaire de conseiller en planification (emploi : 302240, poste : 82215), groupe de traitement : 29-002, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et ce, pour la période du 1er janvier au 28 février 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1211959006

**Autoriser la création d'un poste temporaire d'analyste TI, (emploi : 401480), groupe de traitement : 29-001, à la Division de l'informatique de la Direction des services administratifs, en contrepartie, de laisser vacant le poste permanent de technicien en développement d'application en bureautique, (emploi : 732880), groupe de traitement : 12-008, pour la période du 29 janvier 2022 au 31 décembre 2022.**

Ce dossier a été retiré de l'ordre du jour.

50.05 1217606029

### CA21 10 373

**Demander au ministre de la Justice de désigner les officiers compétents à célébrer des mariages et unions civiles pour l'arrondissement de Montréal-Nord.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

ATTENDU que le Code civil du Québec (L.Q., 1991, c. 64) permet de demander au ministre de la Justice du Québec que soient désignés compétents, pour célébrer des mariages civils et des unions civiles, les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissement et les fonctionnaires municipaux.

QUE soit demandé au ministre de la Justice, conformément aux articles 366(1) et 521.2 du Code civil du Québec, de désigner la mairesse de l'arrondissement Mme Christine Black, le conseiller de ville du district Marie-Clara M. Abdelhaq Sari, la conseillère de ville du district Ovide-Clermont Mme Chantal Rossi, le conseiller d'arrondissement du district Marie-Clara M. Jean-Marc Poirier et le conseiller d'arrondissement du district Ovide-Clermont M. Philippe Thermidor, à titre de célébrants compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles selon leur limite territoriale.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1219171003

À 20 h 04, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

---

Mme Christine Black  
Mairesse d'arrondissement

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2022.